

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais, dans tous les Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

M. BRISSON ÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

BULLETIN DU JOUR

La Chambre a élu président M. Henri Brisson, par 249 voix, contre 213 à M. Méline.

Le gouvernement n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle lancée par le "Times", d'après laquelle la reine de Madagascar aurait fait sa soumission.

Les dames Chaillet, prisonnières des pirates au Tonkin, ont été mises en liberté.

M. Couderc, ancien secrétaire général de la mairie de Toulouse, inculpé dans l'affaire des fraudes électorales, s'est réfugié en Espagne.

La cour d'assises de la Seine a acquitté Mgr Augouard, évêque de Brazzaville et le journal le "Matin", poursuivis pour diffamation par M. Forget, ancien fonctionnaire au Congo.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 17 décembre.
LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE ET LE MINISTRE. — LES POINTS NOIRS

M. Félix Faure, ministre de la marine, ayant déclaré ne pouvoir être candidat à la Chambre, l'élection de M. Brisson paraît assurée. Les groupes se réunissent en ce moment pour prendre une résolution, mais on ne voit pas quel candidat on pourrait opposer à M. Brisson. Les modérés auraient préféré M. Ribot ; il jouit certainement d'une grande estime personnelle ; mais, politiquement, il n'est pas en faveur. M. Brisson sera donc probablement élu, sans que l'on entende donner à ce choix aucun caractère hostile au cabinet.

Quoi qu'on dise, cependant, c'est une orientation nouvelle qu'on affirmait ainsi à la Chambre, en ce sens que le nom de M. Brisson représente la conciliation avec les radicaux, et non avec les modérés. Le ministre pourra rester, à condition de ne faire aucune concession à la droite.

C'est surtout dans la question religieuse que l'orientation nouvelle pourra se faire sentir. Pas de persécution contre le clergé, mais pas de complaisance non plus, et indépendance absolue vis-à-vis du Vatican ; voilà, si je comprends bien, ce que signifierait une majorité Brissonnienne.

Pour le budget, on sera facilement d'accord, puisque M. Poincaré esquisse, quoique faiblement, le programme radical ; on accepte son projet comme gage de bonne volonté, en attendant l'année prochaine, et on se complaira à le discuter. Maintenant, le ministre peut-il accepter cette position ? J'ignore quel est le secret de derrière la tête de M. Dupuy ; mais je ne vois pas quelle raison il aurait de lancer le pays dans une crise. Son patriotisme lui conseillerait évidemment de rester. Le débarquement du général Mercier, et peut-être de quel-que autre, lui donnera le moyen de faire une place aux nouveaux amis. Ce sera la concentration si vous voulez et même si vous ne voulez pas.

L'a-t-on assez fauché ? S'est-on assez gausé d'une majorité qui va de M. Étienne à M. Basly ? Il paraît que cette solution est difficile à éviter, et les ralliés en seront pour leurs frais. On dit que, dans le moment que nous traversons, il est nécessaire que le gouvernement soit fort de l'appui de tous les partis.

Je vois bien qu'on broie du noir, le "Figaro" tout le premier ; je n'en vois pas le pourquoi. Sans doute, il y a des agitations un peu partout ; en Autriche, en Hongrie, en Italie, en Allemagne, mais ce sont des agitations intérieures, parlementaires, qui n'intéressent nullement au dehors.

Le seul point noir était les procès Dreyfus qui pouvaient entraîner des complications diplomatiques. Il paraît bien, que, de ce côté-là, la sagesse des gouvernements évite toute inquiétude.

Le huis-clos sera certainement donné pour les débats ; s'il y a des points délicats, on ne les connaîtra pas. L'Allemagne y met beaucoup de bonne volonté ; la France a le plus grand intérêt à éviter tout ce qui peut ressembler à une provocation.

Tout fait donc présumer que l'incident Dreyfus n'aura aucune conséquence fâcheuse.

Les avis sont même très partagés sur la culpabilité du prévenu. Je sais bien que quand on a l'air d'en douter, on passe pour un reptile des juifs. Je n'en ai cure, les faits sont là pour dire que les preuves sont très incertaines. Ceci dit, il vaut mieux ne pas parler de cette affaire et laisser les juges en tête-à-tête avec leur conscience. Leur qualité de soldats français nous est un sûr garant qu'ils n'écouteront pas d'autre voix que celle de l'honneur et du devoir.

UN PARISIEN.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

M. Henry Brisson, que ses collègues ont élu hier à la présidence de la Chambre, est né à Bourges, le 31 juillet 1835.

Fils d'un petit avoué de cette ville, il fit son droit à Paris et s'inscrivit au barreau en 1859.

Ses débuts dans la vie politique datent réellement de 1871, époque à laquelle le département de la Seine le désigna comme son représentant à la Chambre.

Durant cette législature, rien ne marqua d'une façon saillante son passage au Palais-Bourbon, si ce n'est son élection de président de l'Union républicaine.

En 1876, nous le retrouvons encore député de Paris, suivant la ligne politique de la nouvelle Chambre, et figurant, après le 16 mai, parmi ceux qui refusèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie.

À l'ouverture de la session de 1873, M. Brisson fut nommé vice-président, puis président de la commission du budget. Choisi pour rédiger le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les actes des ministres du 16 mai et du 23 novembre, il lut cet important document qui concluait à la mise en accusation de leurs auteurs, mais qui donna seulement lieu à un vote d'ordre du jour de blâme contre ces deux cabinets.

Rélu en 1881, il se vit désigné par la Chambre pour occuper le fauteuil de la présidence, qu'il conserva dans les sessions suivantes.

Indiqué par sa situation personnelle comme membre en chef d'un cabinet possible, il refusa longtemps d'accepter un portefeuille, se contentant dans la plus stricte réserve. En 1885, cependant, après la chute du cabinet Ferry, sur les instances du président de la République, il accepta de former un cabinet, dans lequel il eut le portefeuille de la justice, avec la présidence du Conseil des ministres.

Dès le début de la session, le ministre Brisson eut à lutter contre une formidable coalition de l'extrême-gauche et des droites, avec laquelle il eut un premier et long engagement à l'occasion des crédits demandés pour la campagne du Tonkin.

Le cabinet l'emporta cependant, et après quatre jours de débats, dans lesquels M. Brisson prononça lui-même un important discours, l'approbation fut donnée à la politique coloniale engagée.

Sur ces entrefaites, avait lieu l'élection du président de la République, M. Grévy, dont M. Brisson paraissait le successeur désigné, acceptant le renouvellement de ses pouvoirs, le président du Conseil renonça à une candidature, qui, en présence du nombre et de l'influence du parti monarchique, eût ajouté aux divisions républicaines. Il recueillit cependant 68 suffrages, il avait déjà remis sa démission, que suivit celle de tout le ministère.

Parmi les votes qui indiquent l'attitude du nouveau président de la Chambre, on peut signaler celui du 11 février 1889, en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement, et celui contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution.

Avant l'ouverture de la session de 1890, M. Brisson présenta au ministère et livra à la publicité des réclamations tendant à faire payer par les congrégations religieuses des arriérés considérables de contributions dues par elles en vertu des nouvelles lois sur les biens des sociétés.

Rapporteur du budget de la marine pour 1892, il proposa un plan complet de nos forces navales que la commission ne voulait pas soutenir contre le ministre, et il donna sa démission.

Tel est, à larges traits, le passé politique du nouveau président de la Chambre.

LAGUERRE SINO-JAPONAISE

Shanghai, 18 décembre.

Les deux armées japonaises se dirigent actuellement sur Tien-Tsin. L'effectif de ces deux armées est de 76.000 hommes.

La brigade du général Datsunai poursuit les derniers débris de l'armée chinoise.

London, 18 décembre.

Un télégramme de Shanghai annonce que les étrangers résidant à Pékin, sont loin d'être rassurés par les mesures de police prises par le gouvernement chinois pour les protéger. Les gens conviennent que, dans le cas où une émeute sévirait, la nouvelle de quelque grave défaite, la police chinoise se rait débordée par la populace et serait impuissante à protéger leurs vies et leurs biens.

De son côté, le "Times" (dépêche de Pékin), dit que le gouvernement chinois a donné l'ordre au gouverneur de Pékin, de faire un corps de troupe composé spécialement du corps de troupe destiné à protéger les étrangers.

UNE RUSE DE GUERRE

C'était indiqué, et nous l'avions prévu dès les premiers jours.

Toute la question maintenant, est de savoir si le gouvernement va se laisser prendre à ces ruses d'enfants et de sauvages.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que dès le départ de M. Le Myre de Vilers pour Madagascar, nous avons fait pressentir que s'il se présentait seul à Tananarive, ses propositions ne seraient pas même écoutées, mais qu'on demanderait à traiter dès qu'on verrait arriver des soldats.

Eh ! bien, ça y est !

Il n'y a pas même eu besoin de faire embarquer les bataillons. Il a suffi d'occuper Tamatave et de se décider sérieusement à la guerre pour que les Hovas demandent à traiter.

C'était là le sujet de la dépêche secrète apportée par le "Pei-Ho" à Maurice — et c'est par la voie anglaise et les colonnes du "Times" — ô beautés du régime parlementaire ! — que nous en sommes informés.

Cet incident peut s'appeler le second acte de la comédie. Car, ce n'est qu'une comédie qui se joue tous les jours en ces pays noirs, rouges ou jaunes, comédie dont nous sommes certains, quoiqu'il arrive, de payer les frais.

Toute la ruse de ces peuples enfants consiste à traîner les choses en longueur et à gagner du temps ; à céder en paroles pour rattrapper d'une main ce qu'on a donné de l'autre.

C'est là l'histoire du premier traité de 1865.

Les Hovas ont cédé. Ils ont fait semblant d'accepter nos conditions de paix et on a cessé les hostilités.

Puis des difficultés se sont élevées sur des points d'aiguille. Ils ont prétendu que le texte malgache du traité n'était pas conforme au texte français et qu'il n'y avait pas de raison pour que l'un finit plutôt que l'autre.

Il n'y a qu'en Europe où les français est la langue de la diplomatie. Pour un nègre, le malgache est bien supérieur ; un métis de hova — un citoyen français, cependant et notaire en pays français encore, — n'a-t-il pas soutenu et imprimé que cet idiome, créé par des missionnaires français qui en ont fait de toutes pièces l'alphabet et la grammaire, était le père commun du grec et de l'hébreu — et il l'a démontré par des exemples, le malheureux !

Donc, on a ergoté avec la fourberie cauteleuse des peuples orientaux, sur des détails de phrases et des nuances de mots et pendant ces discussions on a gagné du temps, on n'a rien fait, on a perdu dix ans.

Et voilà que cela va recommencer. La France a tiré du fourreau son épée redoutable.

Cette épée, il faut la lui faire déposer sur le tapis de rabanne où les diplomates en lambeaux jouent de la plume et de la langue, patientant, récriminant, temporisant, accordant tout aujourd'hui pour tout refuser le lendemain. Pendant ce temps, la vie se passe, l'âne et moi nous serons morts et la terre invadée des ancêtres échappera encore à ces chiens de Français.

Allons-nous donner dans ce piège grossier ?

Les Hovas ne veulent plus la guerre ? Ils désirent se soumettre ?

C'est très bien.

Nous irons à Tananarive discuter les conditions de la paix.

L'expédition ne sera point une conquête sangninaire en pays ennemi, mais une marche triomphale en territoire soumis. Au lieu de réquisitionner des vivres de force, les chefs de villages apporteront chaque jour les présents et fourniront les corvées d'usage. Ce sera la même chose, mais les romflements du bobre et du cayambe remplaceront les détonations des Indes et des Wetterli, voilà tout. Au lieu d'obus et de gargousses, les transports arriveront chargés de riz de l'Inde et de Saigon, et les tribus de l'Emyrne échapperont, grâce à eux, aux horreurs de la famine.

Car il faut se rendre compte qu'il n'y a dans ces contrées ni commerce, ni réserves, ni moyens de s'approvisionner d'aucune façon. La population vit en quelque sorte au jour le jour du riz qu'elle récolte chaque année. Les semailles se font en fin d'an-

née, la récolte quatre ou cinq mois plus tard.

Or actuellement, sous les menaces de guerre, toutes les tribus ont reculé autour de Tananarive ; les terres de culture ont été abandonnées, la récolte manquera, et au printemps, ce sera la famine, la famine noire. C'est une éventualité des plus sérieuses à prévoir. Il y aura un million d'âmes à nourrir par des approvisionnements du dehors, et il est indispensable de s'en préoccuper dès maintenant.

Raison de plus pour ne pas se laisser bernier par les ruses de ces sauvages.

Nous avons, en Europe, un grand tort ; c'est de juger les sentiments des autres d'après les nôtres et de supposer que le voisin doit penser et faire ce que nous penserions et ferions nous-mêmes à sa place.

Rien n'est moins exact, rien n'est plus dangereux. Les malgaches, comme toutes les races noires, ne comprennent et n'estiment que la force. Toute condescendance, tout ménagement n'est pour eux que de l'impuissance ou de la faiblesse, et ils n'éprouvent pour la faiblesse que du mépris.

L'expédition est décidée ; quoiqu'il arrive, il faut la faire, pacifique, si les hovas se soumettent, par la force s'ils résistent.

Mais qu'on ne se leurre pas du fol espoir de l'éviter. Ce serait reculer pour mieux sauter.

Ce n'est qu'à Tananarive que l'on peut avoir une situation durable. Le désordre le plus grave régnerait-ils dans tout le pays et le fantôme de gouvernement hova, qui terrorise l'Emyrne, est impuissant à réprimer les *fahacalolos* ou bandits, qui ont tout envahi.

Il y a une organisation complète à organiser et cette administration ne peut l'être que par les conseils et l'appui d'une puissance civilisée. Mais les conseils ne sont écoutés des sauvages que lorsqu'ils sont donnés par une force suffisante pour les imposer au besoin.

Cette force, ce sera une garnison à Tananarive et l'occupation des principaux ports de la côte, en première ligne, Tamatave et Majunga.

Alors nous pourrions faire de Madagascar une possession de rapport, comme les Hollandais l'ont fait de Java.

Mais sachons au moins les imiter dans leurs méthodes au lieu de nous laisser dominer par une sensiblerie naïve qui ne nous fait organiser à grands frais des colonies que pour nous y ruiner en les ruinant.

V. de Gama.

Service téléphonique

L'Expédition de Madagascar

Paris, 18 décembre.

La "Dépêche du Times" dit que le "Times" arrivé hier soir à Paris publiait la nouvelle suivante, donnée par son correspondant de Paris :

L'occupation de Tananarive sera probablement la fois le commencement et la fin de l'expédition française.

On affirme qu'une dépêche est arrivée dans le courant de la nuit dernière, annonçant que la reine de Madagascar se serait dévouée à accepter sous réserves les conditions de la France.

La reine, qui avait cru aux affirmations des premiers ministres et aux assurances de ses conseillers, disant que la France, dans l'état actuel des affaires en Europe, ne s'engagerait en aucun cas dans une expédition à Madagascar, a été étonnée et quand elle a appris la première d'annoncé belliqueuse à la reine qui n'avait aucune illusion sur le peu d'espoir de succès qu'il fallait accorder à la résistance, a immédiatement donné l'ordre d'informer le représentant de la France de sa complète soumission.

La dépêche chiffrée qui annonçait le résultat produit par la prise de Tananarive contenait également à ce qu'on croit, une question adressée au gouvernement pour savoir s'il ne serait pas opportun d'imposer quelques conditions aux Hovas.

M. Le Myre de Vilers attend la réponse du gouvernement avant d'accepter la soumission. Des personnes connaissant les intentions du gouvernement, affirment que ce dernier évite l'occupation de Tananarive par une force armée suffisante pour assurer l'exécution du traité qui sera conclu.

L'Agence Havas faisait à ce sujet les réserves que voici :

« Nous n'avons pas la confirmation de la dépêche du journal anglais, et nous lui en laissons la responsabilité, tout en exprimant l'espoir qu'elle se réalisera à bref délai. »

Tous les journaux de ce matin, en s'associant à ce vœu, estiment qu'il convient d'attendre que cette nouvelle soit confirmée par notre ministre des affaires étrangères.

L'Estafette trouve étrange que la nouvelle nous arrive de l'autre côté de la Manche, et le "Figaro" dit :

La nouvelle n'a rien d'in vraisemblable. Nous n'avons cessé de dire que les Hovas étaient incapables de nous résister et qu'ils capituleraient probablement le jour où ils auraient la conviction que nous sommes décidés à agir énergiquement. Il est fort possible qu'ils aient acquis cette conviction, et leur soumission ne nous étonnerait pas.

Le gouvernement déclare aujourd'hui n'avoir reçu aucune confirmation des intentions de la reine de Madagascar d'accepter les conditions demandées par la France.

Notre correspondant particulier nous transmet, à ce sujet, les renseignements suivants :

Il faut voir dans la dépêche du "Times", un ballon d'essai lancé, afin de se rendre compte de la façon dont seraient accueillies, des propositions de paix venant de la Cour d'Emyrne.

Nous ne voulons pas penser que les Anglais espèrent, par des manœuvres de cette nature, ralentir les préparatifs du ministère de la guerre pour l'expédition de Madagascar ; le piège serait vraiment trop grossier. Dans tous les cas, ces bruits établissent que les Anglais n'ont pas encore pris leur parti de notre action dans la grande île africaine.

Il y a deux jours, on annonçait que le gouvernement français avait ordonné l'évacuation de Majunga. Nous voulons croire que cette nouvelle est inexacte ; cependant il ne serait pas impossible que la nouvelle, sans doute inexacte aujourd'hui, devienne vraisemblable demain, non pas que notre démonstration à Tananarive, le débarquement des fusiliers du "Papin", soient suffisants pour amener la reine de Madagascar et ses ministres à composition, mais, le jour où la Cour d'Emyrne aura la certitude de ne pouvoir compter sur les concours extérieurs qui lui ont jusqu'ici servi de soutien, elle pourra regretter à Tananarive de n'avoir pas accepté les propositions très modérées de M. de Vilers.

LETTRÉS ET COLIS POSTAUX

D'accord avec ses collègues des affaires étrangères et de la guerre, le ministre du commerce a décidé que la remise directe des correspondances de toutes natures et des colis postaux pour Madagascar, de même que le paiement des mandats, ne sera garantie que pour la place de Tananarive.

Jusqu'à nouvel avis, aucune restriction ne sera apportée dans l'expédition des colis postaux pour ce pays, et les destinations devront en prendre livraison à Tananarive, soit eux-mêmes, soit par un représentant muni d'une délégation.

En conséquence, M. Brisson est proclamé Président de la Chambre pour la session extraordinaire de 1894.

Les socialistes et les radicaux accueillent la proclamation de ce résultat par de vifs applaudissements.

M. Fabrot écrit : « Vive la Sociale ! » M. Groussier : « Vive la Révolution sociale ! » pendant qu'autour d'eux quelques membres de la droite crient : « Voilà bien le sens de l'élection ! »

PROPOSITIONS DIVERSES

Le calme se rétablit enfin. La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local dont un autorise le département de l'Ain à se créer des ressources extraordinaires.

Le baron Reille donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à autoriser les jeunes gens originaires de la Réunion à contracter un engagement pour l'expédition de Madagascar.

La discussion immédiate est ordonnée. Le projet est adopté.

M. Deporge rappelle que la loi sur l'armée de 1889, doit être appliquée à toutes les colonies françaises.

M. de Mahy : « J'ai déposé une proposition à ce sujet. »

M. Avez demande le renvoi d'un projet concernant un emprunt de la commune de Vallois-Perret (Seine). Il se livre à de violentes attaques contre le maire de cette commune, M. Trébois, qui était son concurrent aux élections législatives.

Néanmoins, la Chambre passe à la discussion des articles du projet, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de nombreux projets concernant l'ouverture et l'annulation de crédits, l'agrandissement des bâtiments, des haras, la réfection des ateliers des magasins, incendies de Toulon, etc.

La Chambre passe à la discussion des articles.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Les divers chapitres jusqu'au chapitre 38 ter, de l'article 3, sont également adoptés.

Sur le chapitre 33 ter (subventions à l'Exposition internationale de Bordeaux), M. Jourde espère que toutes les corporations, les syndicats qui concourent à l'Exposition trouveront auprès des autorités un accueil également bienveillant.

Le ministre du commerce. — Il ne peut y avoir aucune inquiétude à cet égard. Ce chapitre et les suivants sont adoptés. L'article 3 est voté.

M. Burellet fait des réserves sur le matériel des postes en Algérie.

M. Cochery, rapporteur éplique.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Le ministre des finances. — Ceux qui votent contre, votent contre les annulations. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Rouanet. — C'est un escamotage ! (Bruit.)

M. Rouanet est rappelé à l'ordre.

M. Rouanet. — Le rapport n'a été distribué qu'hier ; je me suis servi du mot escamotage, qui ne visait d'ailleurs personne, mais seulement le procédé de discussion. (Bruit.)

M. Poincaré. — Les crédits sur lesquels la Chambre a à voter sont compris dans des cahiers qui ont été distribués depuis plusieurs semaines. Il n'y a aucune surprise dans ce débat, aucun malentendu ; tous ceux qui avaient des observations à présenter auraient pu le faire au moment du passage à la discussion des articles.

M. Rouanet maintient que c'est n'importe quel rapport a été distribué.

thré du candidat qui a le plus de chances de succès.

Il est à prévoir, toutefois que la lutte sera à peu près restreinte à MM. Brisson et Méline.

FÉCULES ET GLUCOSES

Divers représentants des féculeries et glucoseries ont été entendus ce matin par la commission des douanes.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

L'examen des deux douzièmes provisoires demandés par le gouvernement a commencé aujourd'hui à la commission des finances.

La commission a décidé de ne rien faire avant de savoir, du président du Conseil, à quelle date il veut clore la session extraordinaire de 1894. La commission désirerait que la Chambre, siégeant le plus longtemps possible. Dans ce cas, elle s'occuperait des douzièmes de manière à les présenter samedi en discussion.

LE CONTRÔLE DES ALCOOLS

M. Fleury-Havard, député du Rhône, vient de déposer une proposition tendant à rendre obligatoire le contrôle par l'Etat, au point de vue hygiénique, des alcools livrés à la consommation, et à prescrire la distillation à la distillerie des alcools destinés aux usages industriels. L'administration des contributions directes serait chargée de l'application de la loi proposée.

CHAMBRE

Paris, 18 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Clusel de Coussergues.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

C'est aujourd'hui qu'a lieu, ainsi qu'on le sait, l'élection du président.

Le scrutin est ouvert à 2 h. 1/4 ; il dure une heure, et à 4 heures, le dépouillement est terminé.

M. Clusel de Coussergues proclame alors le résultat du scrutin.

Nombre de votants, 623.

Bulletins nuls ou blancs, 6.

Suffrages exprimés, 627.

Majorité absolue, 244.

Ont obtenu :

MM. Brisson 249 voix

Voix diverses 25

En conséquence, M. Brisson est proclamé Président de la Chambre pour la session extraordinaire de 1894.

Les socialistes et les radicaux accueillent la proclamation de ce résultat par de vifs applaudissements.

M. Fabrot écrit : « Vive la Sociale ! » M. Groussier : « Vive la Révolution sociale ! » pendant qu'autour d'eux quelques membres de la droite crient : « Voilà bien le

cessa d'un contrôle préalable du Parlement; avant de voter une somme importante, il y a lieu de retarder le vote d'un ensemble de crédits jusqu'à ce que le gouvernement et la commission du budget aient fourni un rapport sur la dépense de 80 millions faite au Soudan sans l'autorisation du Parlement.

L'orateur dépose un projet de résolution dans ce sens. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Gochery, rapporteur. — Les crédits demandés par le gouvernement sont indispensables pour la marche des services.

Si le rapport a été déposé tardivement, c'est que la commission s'est efforcée de réduire autant qu'elle le pouvait les crédits demandés et qui, presque tous, proviennent de lois antérieurement votées.

Quant aux crédits, destinés au Soudan, il est bon de rappeler que c'est la première fois, au contraire, que le gouvernement donne les détails complets de cette dépense.

Le contrôle de la commission du budget a été plus complet. (Applaudissements.)

La motion d'ajournement, proposée par M. Rouanet, est repoussée par 349 voix contre 122.

Les articles 6 à 17 sont adoptés.

M. d'Ailhères déclare qu'il votera contre l'ensemble, car les crédits mettront le budget de 1895 en déficit de 50 millions.

M. Poincaré. — Le gouvernement a dû liquider les opérations du Dahomey et du Soudan, et faire face à une dépense de quatre millions provenant de l'augmentation du prix des fourrages. Enfin, il y a une dépense provenant de dégrèvements alloués aux cultivateurs victimes de la sécheresse. Souvent, dans le désir louable de faire des économies, on vote des réductions qui nécessitent ensuite des dépenses de crédits supplémentaires.

Après une protestation de M. Camille Pelletan, M. Chauvin demande l'ajournement; sa motion est repoussée par 390 voix contre 120.

L'ensemble du projet est adopté par 349 voix contre 97.

La séance est levée à sept heures cinq et renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Paris, 18 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Chatelet-Lacour.

L'EXERCICE DE LA PHARMACIE

L'article 1^{er} sur l'exercice de la pharmacie est adopté.

MM. Cornil et de Saisy, discutent longuement l'article 2 qui a été adopté finalement tel qu'il est par 170 voix contre 62.

Les articles 3 et 6 sont adoptés sans discussion.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont adoptés.

M. Maxime Lecomte. — On veut interdire aux médecins de campagne, dans les lieux où il n'y a pas de pharmaciens, le droit de vendre des médicaments. Cela porte atteinte aux droits acquis de ces médecins, et cela est fâcheux pour la santé publique. Souvent la pharmacie est trop loin et dans les cas urgents il faut que le médecin puisse donner le nécessaire.

Je présente un amendement tendant à ce que les communes pauvres et éloignées de toute pharmacie puissent jouir du droit donné par la loi de Germain, au XI, donnant au médecin le droit de délivrer des médicaments.

M. Cornil, rapporteur, dit que les pharmaciens sont assez nombreux partout, actuellement, pour que cette loi devienne inutile.

M. Maxime Lecomte insiste et cite des faits. Le Sénat adopte son amendement par 97 voix contre 66.

Cette majorité d'une voix détruit l'article 12.

M. Cornil le fait remarquer et demande le rejet de l'ensemble.

L'article 12 est repoussé.

Le projet de l'école Monge est déposé par M. Barthou.

Le projet, voté par la Chambre sur les jeunes gens de la Réunion, Madagascar est renvoyé à la commission de l'armée.

La séance est levée à 6 heures.

Séance jeudi.

INFORMATIONS

Paris, 18 décembre.

L'élection sénatoriale de la Loire

Nous apprenons que M. Audiffert, député pose sa candidature, au siège sénatorial, laissé vacant, dans le département de la Loire, par la mort de M. Brossard.

L'élection aura lieu le 30 décembre prochain.

Professeurs d'agriculture

M. Caillé, actuellement professeur d'agriculture, est nommé titulaire de la chaire spéciale d'agriculture à Vienne (Isère), créée par arrêté du 10 novembre 1894.

M. Coste, professeur spécial d'agriculture à Voiron, est appelé à la même qualité, à la chaire spéciale d'agriculture de Lanture.

M. Laurent, ingénieur agronome, est chargé à titre provisoire de la chaire spéciale d'agriculture de Voiron.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 18 décembre.

Construction des affaires de chantage est toujours activement poussée par M. Doppler, qui sans hâte ni retard, ira jusqu'au bout de sa tâche.

Si l'insurrection peut momentanément subir quelques retards, ils sont uniquement dus à des témoins éloignés de Paris et qui n'ont pu, dans les délais indiqués, être touchés par la citation qui leur avait été adressée.

C'est ainsi que plusieurs d'entre eux, dont les déclarations sont du plus grand intérêt, ne pourront être entendus par M. Doppler avant les fêtes de Noël.

Parmi ceux-ci figure M. Ruel, conseiller municipal et gros industriel, qui se trouve actuellement à Cannes; mais il aurait tout-à-fait annoncé son retour imminent.

M. Doppler a de nouveau entendu cet après-midi, M. Samarini, directeur du Casino d'Albi, le frère de la baronne Ladislav Hefler qui venait lui soumettre des documents établissant que celui-ci, contrairement à ce que certains journaux avaient annoncé, a été naturalisé Français.

L'insurrection porte encore aujourd'hui sur l'affaire Allez.

Chaque jour M. Doppler est saisi contre certains inculpés de plaintes nouvelles dont plusieurs sont couvertes par la prescription.

M. Odellin, ancien conseiller municipal de Paris, a été entendu à titre de témoin par M. Doppler.

M. Clément a fait aujourd'hui un certain nombre de perquisitions, dans le but de rechercher des documents relatifs à l'affaire Allez.

Les scandales de Marseille

Marseille, 18 décembre.

En même temps que l'arrestation de M. Delague, on apprend également, au Palais,

que M. Albarel venait de donner sa démission de juge d'instruction. Bien que prévue, cette nouvelle a causé une vive émotion dans le monde judiciaire.

D'autre part, aucune décision n'a été prise encore au sujet de la demi-mondaine, Renée D..., également compromise dans l'affaire des traites Lebandy; mais on assure qu'elle pourrait ne pas tarder à suivre le chemin de son ami.

Les deux avocats marseillais compromis dans l'affaire Camille Dreyfus, et qui avaient été frappés par le conseil de l'ordre d'une suspension de trois mois, passeront le 5 janvier devant la cour d'assises d'Aix, sur l'appel à minima interjeté par le procureur général.

Le dossier de l'affaire augmente chaque jour. On trouve des faux de tous côtés, et ces faux portent la signature de diverses personnalités marseillaises connues.

LES FRAUDES ÉLECTORALES de Toulouse

Toulouse, 18 décembre.

L'enquête supplémentaire ordonnée par la cour d'assises dans le procès des fraudes électorales continue.

La préfecture, directement mise en cause, n'a pas été encore inquiétée, car M. Cassagne, ancien secrétaire général, ni M. Cohn, ancien préfet, n'ont été entendus soit par la commission rogatoire, soit par le conseiller chargé de l'instruction.

Le seul fait noté dans l'inculpation de Couderc, ancien secrétaire général de la mairie, qui, sous le coup d'un mandat d'arrêt, est parti pour Barcelone, d'où il vient d'écrire à M. Bousquet, conseiller instructeur, qu'il refuse de comparaître devant lui, à cause des influences gouvernementales qui sont venues peser sur le procès.

Couderc proteste de son innocence, il ajoute qu'il se rendra à l'audience des assises où devaient prendre place les hauts personnages qui escadèrent le pouvoir à l'aide des fraudes électorales.

Quant à la plainte portée par M. Labat, au sujet des fraudes de 1882, dans la seconde circonscription de Toulouse, elle a été l'objet depuis hier d'une instruction régulière confiée à M. Laurens, juge suppléant.

Cette fois, M. Labat a nommé des fraudeurs présumés, au nombre de 10, parmi lesquels M. Carlot, ancien adjoint au maire, sous l'administration Sirven; deux conseillers généraux, alors membres de la commission de recensement des votes; un fonctionnaire de la préfecture, un ancien conseiller municipal et Mascaras qui reconnaît cette nouvelle culpabilité.

Un grand nombre de témoins seront entendus cette semaine; on assure que M. Susini portera plainte contre les fraudeurs de 1882 dans la première circonscription.

MM. Jaffary et Duboul ont manifesté l'intention de saisir la justice de faits frauduleux en 1885, qui eurent pour résultat de mettre en ballottage trois candidats conservateurs paraissant élus au premier tour et blackboulés ensuite: MM. Jaffary, Duboul et Pion.

UN EVÊQUE EN COUR D'ASSISES

Paris, 18 décembre.

Aujourd'hui est venu devant la Cour d'assises de la Seine le procès en diffamation intenté par M. Forget, ancien fonctionnaire au Congo, contre Mgr Augouard, vicaire général de l'Oubanghi, évêque de Brazzaville; 2^e au journal le *Matin*, qui publia un *interview* de Mgr Augouard, dans lequel M. Forget était traité de calomniateur et où se trouvait notamment le passage suivant:

Pendant que M. Forget était directeur au Congo, remplaçant par intérim le gouverneur absent, M. Dolisie, il avait soustrait certains documents qui jamais n'auraient dû sortir des archives de notre colonie et qui ont été livrés à la publicité dans un but facile à délinier.

M. Decori assiste le *Matin*. C'est M. Fernand Labori qui soutient la demande de M. Forget. M. l'avocat-général Méron occupe le siège du ministère public.

Mgr Augouard, assisté de M. Barbois, comparait revêtu de son habit ecclésiastique.

J'ai connu M. Dolisie, dit-il, lorsque nous étions tous les deux à l'École de Saint-Thomas; j'ai donné à l'interview du *Matin* des renseignements exclusivement sur M. Dolisie; je n'ai pas eu l'intention d'attaquer M. Forget; j'ai cru de mon droit et de mon devoir de défendre M. Dolisie, qui était accusé.

De nombreux témoins sont ensuite entendus, parmi lesquels M. Isac, sénateur de la Guadeloupe; Beck, chef de cabinet du ministre des Colonies; Gerville-Réache, ancien fonctionnaire colonial; Gaston Méry, publiciste; Deloncle, directeur aux colonies; de Chavannes, notre compatriote, ex-lieutenant, gouverneur du Congo, etc., etc.

Après cinq minutes de délibérations, le jury rapporte un verdict de non-culpabilité.

En conséquence, Mgr Augouard est libéré. Le journal le *Matin* s'est acquitté.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Paris, 18 décembre.

L'Exposition de 1900

Le président de la République, s'est rendu cet après-midi au Palais de l'Industrie où il a visité les projets relatifs à l'Exposition Universelle de 1900.

M. Casimir-Périer a été reçu par MM. Lortie, ministre du commerce, Picard, commissaire général de l'Exposition, et les membres de la commission supérieure du jury.

La fête du czar

Un service d'actions de grâce a été célébré à 11 heures, à l'église russe de la rue Daru, pour fêter la Saint-Nicolas, fête patronale de l'empereur Nicolas II.

Toute l'ambassade russe y assistait en grand uniforme, ayant à sa tête M. de Giers, chargé d'affaires de Russie.

Le président de la République était représenté par le général Berruyer; le ministre des affaires étrangères, par M. de Bourquenay, directeur du protocole; le ministre de l'intérieur, par M. Saisne; le général de Boisdeffre, par le capitaine Duclat.

Esquisse et esplan

Lille, 18 décembre. — Le parquet de Lille recevait, tout récemment, des plaintes en escroquerie contre un étranger qui était descendu au café Jean et qui s'était fait inscrire sous le nom de D..., ingénieur suisse.

De graves soupçons d'espionnage pèsent en outre sur lui. Hier soir, le parquet pratiqua une perquisition au domicile de cet ingénieur et saisit des papiers qui établissent nettement l'escroquerie.

D... n'a pas été arrêté; mais on le surveille de très près.

Le Serrin antidiphthérique

Le Conseil général du Gard, réuni en session extraordinaire, vient de voter une somme de 2.000 francs pour la création d'un institut antidiphthérique à Montpellier.

Nouvelles Militaires

UN NOUVEAU CANON

Un jeune inventeur, M. Margerie, prétend avoir découvert un engin destiné à révolutionner le système actuel de la défense maritime.

Avec ce canon, la portée des projectiles serait d'un tiers plus longue que celles connues jusqu'à ce jour. Et, de Calais, M. Margerie aurait la certitude de réussir à bombarder les côtes d'Angleterre et de se rendre maître ainsi du passage du détroit.

Ce canon, dont la gargousse et l'obus sont tout différents de ceux actuellement en usage, ne pourra être utilisé que dans les forts ou sur les gros navires de guerre.

Le tir n'en serait pas plus rapide que celui des canons actuels, mais il aurait l'avantage d'offrir des résultats de précision exceptionnels.

A L'ÉTRANGER

LES TROUBLES D'ARMÉNIE

Londres, 18 décembre. — Les Arméniens de Londres continuent à s'agiter devant un public sceptique.

Le président de la Société anglo-arménienne de Londres a écrit à M. Gladstone pour lui demander d'intervenir en faveur des Arméniens.

M. Gladstone a répondu que l'on devait tout d'abord permettre à la commission d'enquête de faire la lumière sur les faits qui se sont produits en Arménie.

La Société a tenu hier soir un grand meeting et voté un ordre du jour de défiance à l'égard de la commission d'enquête.

Le *Times* blâme cet ordre du jour et déclare que la Société arménienne emploie un singulier moyen pour faire la lumière, si elle commet le crime de jeter le discrédit sur les fonctionnaires ottomans et européens chargés de l'enquête.

On mande de Tiflis: Les Arméniens se montrent de plus en plus agressifs à l'égard des Turcs. Les gouvernements de province ont dû prendre des mesures spéciales de police pour maintenir l'ordre.

BOURSIERS ET JOURNALISTES

Berlin, 18 décembre. — Des scènes scandaleuses se sont produites à la Bourse et ont paralysé les transactions.

Un rédacteur du *Boersen Courier* a été frappé à coups de poing et à coups de pied et jeté hors du palais par les boursiers furieux.

On se rappelle que ce journal publia une violente philippique contre la Bourse; l'article émanait d'un agent de change que les boursiers voulaient également lyncher samedi.

Les journaux déplorent ces scandales, qui coïncident avec la discussion du budget sur la réforme de la Bourse.

LA SANTÉ DU GRAND-DUC GEORGES

Saint-Petersbourg, 18 décembre. — Le professeur Popoff, médecin du grand-duc Georges, héritier présomptif de Russie, est attendu à Saint-Petersbourg, venant d'Abbas-Touman. Le docteur Popoff rendra compte à l'empereur de l'état de santé du grand-duc Georges et donnera son avis sur le projet de voyage à l'étranger.

TERRIBLE EXPLOSION

Londres, 18 décembre. — Une chaudière à fait explosion hier dans les chantiers d'une compagnie pour la manufacture des armes. Plusieurs ouvriers ont été tués. On n'a, jusqu'à présent, retrouvé que le corps de l'un d'entre eux.

TREMBLEMENT DE TERRE

Lausanne, 18 décembre. — De violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Concise, et ont jeté l'effroi dans la population.

LE PRÉSIDENT DU REICHSTAG

Berlin, 18 décembre. — Le *Boersen Zeitung* croit savoir que le président du Reichstag, M. de Lottow, froissé des différents incidents qui se sont produits ces jours derniers, a donné sa démission.

LES SUITES D'UNE MUTINERIE

Les 130 élèves artificiers, dont l'arrestation fut mutinerie avait causé une si vive émotion, il y a quelques mois, sont tous aujourd'hui internés dans la citadelle de Magdebourg.

Plusieurs d'entre eux sont malades; un sous-officier est mort.

L'ASSASSINAT DE M. CACAVELLI

Nous avons annoncé le mois dernier l'assassinat d'un de nos compatriotes, M. Noël Cacavelli, commis à Saint-Domingue, le 15 novembre dernier, au moment où il s'embarquait à bord d'un navire américain.

Une lettre de M. Simon nous fournit à ce sujet des détails qui résistent à cet horrible drame sa véritable portée.

L'endroit où il était allé s'embarquer était l'appartement même de sa maison; la main était basse, Cacavelli étant monté sur les épaules de Louis Duchemin, son voisin et ami.

Au moment où il allait entrer dans l'embarcation, un nègre, nommé Daniel Simon, connu sous le sobriquet de Daniel Costo, tira sur lui un coup de revolver. Blessé, il tomba dans la mer.

Un ami de M. Cacavelli, M. Moysse Vanderlost s'élança sur Simon et essaya de le maîtriser. Mais Simon, plus vigoureux, se débarrassa de lui d'un coup de poing, puis, brandissant son revolver, il dit:

— Si tu ne me lâches pas, je te tue aussi.

M. Vanderlost, intimidé, s'arrêta, et Simon, entrant dans la mer jusqu'à la ceinture, tira presque à bout portant quatre coups de revolver sur Cacavelli qui ne tarda pas à expirer.

Bien entendu, l'assassin put s'en aller en toute liberté et il n'a pas été arrêté.

C'est un agent de la police du président Heurieux qui, trois semaines auparavant, avait été arrêté à la suite d'une tentative de meurtre commise sur une vieille femme; on l'avait remis en liberté l'avant-veille.

Le revolver qui a servi à l'assassinat lui avait été prêt par un capitaine de l'état-major d'Heurieux, nommé Chéché, fils de Dorjine, celui-là même qui avait porté un faux témoignage contre le capitaine Boimare.

Il avait été expulsé de Samana à la suite d'une tentative de meurtre sur M. Pablo de Léon; alors Heurieux l'avait pris dans son état-major et il y avait quinze jours qu'il était revenu à Samana.

Cacavelli avait été prévenu qu'on devait l'assassiner et était allé en avisant le général Alexandre Nosis, gouverneur de Samana; au moment où il a été tué, il s'embarquait pour Saint-Domingue, afin d'aller prévenir le consul chargé des intérêts français.

Non seulement l'assassin, connu de tous, n'est pas arrêté, mais nous sommes ici tellement terrorisés que personne n'oserait retirer le cadavre de la mer.

Enfin, un Français, M. Donato Sever, arriva et se jeta à la mer, rapporta à la malheureuse mère de Cacavelli, le corps de son fils.

Nous sommes tous ici sous le régime de la terreur, et chacun cherche à réaliser le peu qu'il a pour s'enfuir.

Nous seule espérance est de voir arriver bientôt un navire de guerre français.

Surtout, si vous publiez cette lettre, ne mettez pas mon nom, ce serait me désigner aux coups des agents d'Heurieux.

Noël Cacavelli était un des Français molestés et emprisonnés illégalement par le gouvernement dominicain, pour lesquels M. Heurieux a entamé une action diplomatique et réclame de justes indemnités.

En présence de la nouvelle situation créée par ce crime, il est probable que le ministre des affaires étrangères, dont on connaît l'énergie, saura poser au président Heurieux un ultimatum bien net.

Il est impossible de laisser plus longtemps nos nationaux exposés dans ce pays, sans que le gouvernement français fasse ce qui est nécessaire pour les défendre.

LA PÉNURIE DU TRÉSOR

Sous ce titre, le *Petit Marseillais* publie les renseignements suivants, de son correspondant de Paris, que nous ne reproduisons que sous réserves et avec l'espoir qu'ils seront catégoriquement démentis:

Il paraît que, par suite de diverses suppressions opérées par la commission du budget de 1895 sur le budget de 1894 et de la diminution des recettes depuis le commencement de l'année, certains services publics se trouvent dans une situation gênée qui n'est pas habituelle.

C'est ainsi que les commandes faites par la marine et par la guerre ne sont payées que fort irrégulièrement. Les fournisseurs doivent attendre un temps très long pour recevoir leur argent. La pénurie est extrême.

C'est, paraît-il, un ministre dont les agents ne touchent que fort mal leurs appointements: c'est le ministre des affaires étrangères. Son personnel, dispersé sur tous les points du globe, est le moins favorisé. Des représentants de la France à l'étranger n'ont obtenu, depuis un an, que des acomptes insignifiants.

Les frais de déplacement ou autres ne sont que difficilement remboursés. On signale certain diplomate qui, nommé de l'Amérique du Sud en Asie, n'a pu gagner son poste faute d'argent. Il est de simples citoyens de consuls auxquels on doit 10.000 francs. On signale le marquis de Reverseaux comme créancier de l'Etat pour 100.000 francs.

Cette situation de nature à compromettre le crédit du pays, pourrait facilement cesser. Il n'y aurait qu'à demander aux Chambres des fonds supplémentaires, mais nos gouvernants n'ont pas, bien que la plupart des dépenses n'aient été engagées que par nécessité absolue.

EMPOISONNEMENTS PAR LE PAIN

150 victimes

Friedberg (Saxe), 18 décembre.

Cent cinquante personnes sont tombées malades après avoir consommé du pain dit « de café au lait ».

Un enfant a déjà succombé.

Le boulanger qui a fourni cette nourriture est également malade, ainsi que sa famille.

L'analyse chimique des pains a fait constater qu'ils contenaient de l'arsenic. On ne sait si on est en présence d'une négligence ou d'un crime.

NOTRE NOUVEAU ROMAN

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs les numéros du NOUVEAU LYON parus jusqu'à ce jour, et contenant le commencement de notre intéressant feuilleton.

Une Méprise du Cœur

dont le succès va s'affirmant de jour en jour.

Lyon et la Région

L'INCENDIE DE LA RUE DUBOIS

Voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis:

Mme J. de Nohain, chez qui le feu a pris, devait se rendre, avec une amie de Grenoble, à la représentation des *Huguenots*. Avant de sortir, elle commanda à sa domestique de préparer le thé pour son retour.

La bonne alluma donc un petit réchaud, placé sur une table et caché par une tenture, et descendit chercher une bouteille de rhum dans le délit voisin.

Une fissure s'est-elle produite dans le tuyau en caoutchouc et la flamme, chassée par le courant d'air, a-t-elle mis le feu à la tenture? Cela ne nous paraît pas douteux.

LE PREMIER ÉTAGE

Le premier étage a énormément souffert, par suite de l'eau jetée à profusion pour éteindre le feu.

Le second étage est entièrement détruit, et les étages supérieurs ont subi, eux aussi, des dégâts considérables.

Enfin, depuis le second étage, n'existe qu'à l'état de souvenir.

En fouillant les décombres, les pompiers ont trouvé deux cadavres complètement carbonisés: celui du chien de M^{me} Nohain et celui d'un petit épagneul appartenant à sa bonne.

L'imagination grossissant ce fait, dans le voisinage on ne parlait rien moins que de la découverte d'un corps humain. Renseignements pris, heureusement, rien de tout cela n'était exact.

Tous les locataires des étages supérieurs ont dû fuir précipitamment par les toits et par les escaliers de six et même de douze personnes.

Les

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, à 6 heures du matin, chez M. Barbezat, imprimeur, 106, rue de Grenelle.

Le feu a été communiqué à des livres, et à des papiers, par suite de la chute d'un réchaud à gaz, que deux chats ont renversé.

Les dégâts, d'ailleurs couverts par une assurance, sont évalués à 400 francs environ.

Audacieux voleur. — Un individu a pénétré chez M. de la Roche, dans le bureau de la rue de la Charité, et a dérobé des bons de pain, de viande et de charbon, pour une somme de 300 francs environ.

A 7 heures du soir, deux gendarmes ont arrêté, rue de la Barre, le nommé Jean Dubert, 19 ans, 13, rue Victor-Hugo, qui a été reconnu par les sœurs et écroué à la permanence.

Coup de pied de cheval. — Le domestique de M. Jacquemet, 29, rue Saint-Jean, le nommé Joseph Roy, âgé de 27 ans, était occupé hier, à 10 heures du matin, à pousser son cheval, lorsqu'il fut brusquement saisi par un coup de pied qui lui brisa le maxillaire inférieur. Roy a été conduit à l'hôtel-Dieu.

Les vols d'hiver. — Deux individus, Alexandre Carraz, 21 ans, balancier, 10, rue Marignan, et Jean Pellet, 21 ans, même profession, 36, rue de Paris, ont été arrêtés hier à 5 heures du soir, pour vol d'un service à déjeuner, à l'établissement de M. Cathérine, marchande de faïence, 8, quai de Vaise.

Carraz avait en outre à répondre du délit de coups volontaires sur la personne de M. Ussei, 10, quai Pierre-Séize.

M. Jules Dubert, 41 ans, verrier, 8, chemin des Cures, a constaté en rentrant à son domicile que la porte de son cabinet avait été fracturée et qu'on lui avait volé une montre estimée 80 fr.

Le sieur Paul Barbezat, 23 ans, sans domicile fixe, a été écroué pour vol de deux tracts de laine, au préjudice d'un négociant du cours Gambetta.

A nos lecteurs.

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Catarrhe de la gorge* est véritablement un fléau pour les personnes atteintes de cette affection. Les symptômes sont les suivants : toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. **Dépôt général :** Anthonie Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — Le conseil d'administration de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, a l'honneur d'informer le public, que l'assemblée générale des donateurs, sociétaires, professeurs et commissaires des cours, aura lieu le dimanche 23 décembre, à 10 heures, à la Faculté des lettres, au palais St-Pierre, entrée par la rue de l'hôtel-de-Ville.

L'ordre du jour de la séance est : 1° Rapport de la commission d'administration, 2° Approbation des comptes et le renouvellement partiel du conseil d'administration.

Les ayants-droits quelconques qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priés de vouloir bien les réclamer au secrétariat de la société, 7, rue des Maronniers.

Comité républicain socialiste d'Oullins. — Les membres du comité républicain socialiste d'Oullins, ainsi que ceux ayant appartenu au comité, lors des élections municipales dernières, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi, 19 décembre, à 8 heures précises du soir, au café Verneau.

Ordre du jour : Mesures à prendre en vue des élections municipales complémentaires.

TERRIBLE ACCIDENT

Dijon, 18 décembre.

Un terrible accident s'est produit sur la ligne de tramway en construction de Saulieu à Arny-le-Duc.

Un train de ballast partait de Saulieu quand, au lieu dit de Bras-de-Fer, où la ligne suit une pente très prononcée, et descend en pente rapide, les chaînes attachant la machine se rompirent. Les wagons partirent à une allure désordonnée, déraillant et culbutant tout sur leur passage.

M. Gauvin, chef poseur, 58 ans, fut atteint et tué par la machine ; il est mort peu à peu.

M. Meunier, employé aux travaux, a eu les jambes fracturées et les côtes enfoncées. On a dû transporter à été blessé, mais moins gravement.

ACTES OFFICIELS

Annexion de territoire. — Le Journal Officiel promulgue la loi annexant à la ville de Villeurbanne, le territoire distrait de la commune de Villeurbanne.

La limite entre les deux communes est fixée par le pied du talus (ouest) du chemin de fer de Lyon à Givors. Le territoire annexé à Lyon sera compris dans le 6^e arrondissement et continuera à faire partie du canton de Villeurbanne. La ville de Lyon payera à la commune de Villeurbanne une indemnité de 25,000 fr.

Travaux sur les épidémies. — Les récompenses suivantes ont été accordées aux médecins ci-après désignés qui se sont distingués par leurs travaux sur les épidémies en 1893 :

Rappel de médaille d'or, M. le docteur Fiesinger, d'Oyonnax (Ain).

Médaille d'argent, M. le docteur Bard, de Lyon.

Rapports de médailles d'argent : M. le docteur Dubrulle, médecin-major au 23^e de ligne, fièvre typhoïde dans la garnison de Bourg. M. le docteur Olivier, médecin-major de 2^e classe au 30^e dragons, rapport sur l'épidémie de dysenterie et de diarrhée dysentérique à Saint-Etienne.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 18 décembre 1894. — Colza : courant 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er} juin 48, 1^{er} juillet 48, 1^{er} août 48, 1^{er} septembre 48, 1^{er} octobre 48, 1^{er} novembre 48, 1^{er} décembre 48, 1^{er} janvier 48, 1^{er} février 48, 1^{er} mars 48, 1^{er} avril 48, 1^{er} mai 48, 1^{er</}

E. ARNOUS-RIVIÈRE

André était un habitué de ce jardin. Il y avait multiplié ses connaissances, et c'était une de ses grandes distractions. Il s'asseyait tantôt ici tantôt là, bien accueilli partout et prenait part à ces conversations insignifiantes du monde des découverts. Depuis l'arrivée d'Elise une timidité inexplicable l'empêchait de se joindre à ses compagnons de « *La Croix de Marbre*. » — C'est sous ce dernier nom que l'on désignait l'établissement Moller. — Il passait et repassait souvent dans l'allée où ils se tenaient, sans oser s'asseoir lorsque Elise était là. Celle-ci conservait toujours la même physionomie tranquille, presque attristée, le même visage pâle, et son beau maintien de reine. Depuis quinze jours

IV

On était aux premiers jours de novembre. Le temps était lourd ; il faisait chaud comme au mois d'août. Les hommes eux-mêmes portaient des ombrelles. La musique jouait des valses de Lanner et alternativement de ces mélodies molles et enivrantes empruntées aux opéras italiens. Il n'y avait véritablement un peu de fraîcheur qu'après de la fontaine et de la nappe d'eau qui lui servait de bassin. André traversant la petit carrefour jeta les yeux du côté où Elise avait l'habitude de s'asseoir. Elle était auprès de sa compagne, le regard perdu dans le vide et comme absorbée. Il allait passer outre lorsqu'il fit appeler Madame Lerun.

— Vous êtes seul au jardin ?

— Oui, madame.

— Eh bien ! si vous n'aviez rien de mieux à faire, asseyez-vous près de nous et causons.

Nous nous ennuyons un peu.

— Parlez pour vous, ma chère Nina dit Elise en souriant légèrement, car moi je ne m'ennuie jamais.

C'était madame Lebrun qui avait pris ce prénom mignard à la place de celui d'Anna qui, lui appartenait légalement depuis sa naissance.

— Croyez-vous, ma chère, que c'est bien amusant d'être à côté d'une murette qui vous écoute à peine et qui regarde si elle ne découvrira pas son étoile en plein jour ?

— Pardonnez-moi je suis distraite aujourd'hui ; mais voyez Monsieur qui viendra ! j'en suis persuadée, meilleure compagnie.

André avait envie de se lever ; il n'osa de peur de se faire une ennemie. La conversation languissait cependant, malgré la bonne volonté de Nina, qui saisait beaucoup de frais. Une marchande de violettes passa. Ces petites fleurs ont cultivées en grand à Nice et sur la Côte. Elles sont plus belles et plus odorantes là qu'en aucun lieu de ce monde. La jeune fille qui les vendait s'approcha et prononçant la phrase d'habitude :

— Achetez-moi mes belles violettes non Monsieur, pour les offrir à ces ames.

Madame Lebrun choisit immédiatement un bouquet qu'elle mit à sa ceinture. Elise hésitait. Enfin, cédant aux prières de la marchande, elle en prit un

par hasard et le plaça sur ses genoux. Quelques instants après, la musique jouait son dernier morceau; le public se dispersait dans toutes les directions. Les dames se levèrent. André les salua et s'en alla par un autre chemin. En s'éloignant, il aperçut le bouquet qu'Elise avait abandonné sur sa chaise. Il le prit et le serra machinalement.

— Je l'ennuie, pensa-t-il... Puis il se fit ce gros mensonge :
— Si j'avais su, je n'aurais pas favorisé l'entrée de ces deux dames à la pension.

Il affecta pendant le dîner de prendre part à la conversation générale, ne s'occupant de sa voisine que ce qu'exigeait la plus stricte politesse.

On parlait des modes anglaises et de tous les différents manières de se coiffer. André critiqua avec une certaine vivacité l'abus que les femmes faisaient de la resille, et prétendit que cette façon négligée de porter les cheveux était tout au plus bonne le matin ou en voyage.

Il admettait parfaitement qu'une femme élégante fût coquette et fût plusieurs toilettes par jour.

Si vous voulez être admirées et courues des hommages que l'on vous offre, mesdames, il faut être belles et arder de votre mieux la gracieuse enveloppe que la nature a donnée à votre cœur et à votre esprit.

— Vous voulez donc faire de nous des poupées ? dit une jeune dame suédoise

qui passait l'hiver à Nice avec son mari, capitaine des gardes à Stockholm.

— Non, madame, car je hais la prétention et l'excentricité, mais je crois qu'il faut être de son âge et obéir aux lois de l'harmonie et de la beauté. Avant d'entrer dans votre intimité et de connaître les trésors de votre âme, nous sommes d'abord séduits par vos avantages extérieurs.

Pourquoi alors n'en profiteriez-vous pas pour mériter nous hommages, en ornant avec goût ce que vous possédez déjà ?

— Comme vous êtes tous les mêmes, vous autres hommes ! Vous vous imaginez que nous ne sommes en ce monde que pour vous plaire.

Pour vous plaire, c'est la votre principal, sinon votre unique gloire. — Je me figure de très bonne foi que la femme n'a été créée que pour être la compagne de l'homme et la mère de ses enfants.

André fut assez maltraité par les dames, qui se coalisèrent contre lui comme un essaim d'abeilles. Il se défendit mollement et bientôt garda le silence. Sa mauvaise humeur était satisfaisante ou croyait l'être, car il s'était aperçu qu'Émile, qui ne s'était pas mêlé à la conversation, avait légèrement rougi au moment où il attaquait les résilles — elle en avait une ce soir-là — et que ses résilles s'étaient contractées plusieurs fois pendant ces discussions taquines.

Le lendemain la jeune fille descendit à déjeuner sans résille. Ses cheveux admirables nattés avec soin, faisaient

ressortir son teint mat et les nobles traits de son visage.

André la regarda à peine. Il craignait qu'elle ne lui garda rancune.

Elle était cependant bien jolie! L'ensemble de sa toilette et de ses mouvements était d'une grâce charmante et elle exhalait autour d'elle une force d'attraction irrésistible.

On distribua la poste le matin avant le déjeuner. Chacun arrivait plus ou moins préoccupé de ses affaires d'affaires; la conversation générale languissait ou s'établissait difficilement. On est d'habitude plus expansif le soir. Le matin est consacré à l'égoïsme, excepté pour certaines natures d'élite qui sont toujours les mêmes.

Elise et madame Lebrun parlaient entre elles avec animation. Elles avaient reçu des lettres de Varsovie, et le nom du général revenait fréquemment sur leurs lèvres.

Après le déjeuner, on passa au petit salon. Les pensionnaires se dispersèrent peu à peu, à l'exception de madame Lebrun et d'André qui jouaient au piquet. C'était une manie de Nina, et André était devenu son partenaire habituel. Elise chantait à demi-voix en s'accompagnant au piano, quelques-unes des mélancoliques romances de son pays.

Après la partie, madame Lebrun se retira dans sa chambre et André s'approcha du piano.

(A suivre).

Vente aux enchères publiques,
au cours de l'étude de M^o Ma-
thieue, notaire à Villeurbanne,
le jeudi 28 décembre, d'un
FONDS de chapellerie, chaus-
sures, parapluies, etc., y com-
pris pratiques, matériel, su-
brogation au bail, sis à Lyon,
cours Lafayette, 310. Mise
à prix : 1.000 fr., avec fa-
cilité de prendre les mar-
chandises au prix d'aven-
taire (4.237,90).

Pour renseignements, s'a-
dresser à M^o Gager, avoué, et
à M^o Mathieue, notaire.

A louer, à l'année, *Jolie Propriété* d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

S'adr. bureau du journal,
n° 1012.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

A. FARRA & C^{ie}
93 Chemin des Pins

A VENDRE
PETITES PROPRIÉTÉS
De 4 000 à 8 000 m. env.

Call

MALADIES SECRÈTES Vices du sang,
Maladies de la
peau, de la ves-
sie, Écoulements anciens et récents (hommes et da-
mes) guéris rapidement par

Les remèdes du D^r COURNIER
25 ans de succès.

Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childébert, 17

LE HAVRE directement sans escale --- **NEW-YORK** tous les samedis
Par les Paquebots-Poste, porteurs des Malls de France et des Etats-Unis

LA CASCOGNE, capitaine Baudelon, samedi 22 décembre. — **LA BOURGOGNE**, capitaine Lécœur, samedi 29 décembre. — **LA CHAMPAGNE**, capitaine Deloncle, samedi 5 janvier 1895. — **LA NORMANDE**, capitaine Poirot, samedi 12 janvier.

S'adresser à Lyon, 1, place des Terreaux

SUPRÉMATIE
APÉRITIF
DIGESTIF
CHABLY
au
QUINA
jaune titré
& VINS FRANÇAIS
VENTE EN GROS : C. DESPLAÇE, LYON

L. GAUCHE
Sage-femme de 1^{re} classe
Diplômée de la Faculté de
médecine de Lyon
Ex-interne de la Maternité
Tient des pensionnaires

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS
MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon
Paiement de coupons échus ou non échus
seignements gratuits. — Adr. télégr. : MAZERAUD-BEROUS

calorifère hygiénique breveté
et poêle de faïence
M^{on} C. BALOUZET

LYON

OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre,
bien situé, près des cimetières
de la Guillotière, avec jeux
de boules et tonnelles.
S'adr. au bureau du jour-
nal, de 4 à 9 heures du soir.

QUINA BRUNO

Aux Vins vieux d'Espagne
Conserve toujours sa limpidité
Cordial, Fortifiant
Tonique, Digestif, Reconstituant
LE MEILLEUR DES APÉRITIFS
 EXIGER LE NOM ET LA MARQUE
 Bars, Cafés, Comptoirs, Epiceries, Pharmacies, etc.

BRUNO aux Vins vieux d'Espagne.	QUINA BRUNO ferrugineux.	QUINA
BRUNO aux Ecor. d'Orang. amer.	QUINA BRUNO fer et lacto Phosph. chaux	QUINA
BRUNO au Caca.	QUINA BRUNO au lacto Phosph. chaux.	QUINA
BRUNO au Cocao.	QUINA BRUNO à la Gentiane.	QUINA
BRUNO et Colombo.	QUINA BRUNO à la Kela.	QUINA
BRUNO créosolé.	QUINA BRUNO au Pho-ph. de chaux crist.	QUINA

franco. la litre : 3 fr. 50 — Par 13 litres 30 fr. — Déput dans

BRUNO-TAVERNIER, pharmacien, 36, quai Fulchiron, à

BRUNO au Phéonix, du sauto pur.
BRUNO au Quersin-houste.
BRUNO au Grésine.
BRUNO au Madère.
BRUNO au Salaga.
Les bonnes pharmacies.
on.

— Comment ?

— Par le moyen du vol à l'estrouffe ou à la re, comme vous voudrez.

— Je ne comprends pas.

— C'est que vous n'avez pas lu un volume fort intéressant intitulé *le vol à Paris*, dit Pifre, en riant. Vous auriez appris dans ce manuel du parait-voleur, que le vol à la tire consiste à cueillir, aussi prestement que délicatement, cet objet si bien caché qu'il soit, au plus profond de votre vêtement. Une poussée d'épaule légère, un en, et crac ! ça y est.

— Attendez, vous éveillez un souvenir où je comprends à présent.

— Et, Robert, raconta l'incident ayant signalé sa sortie de l'hôtel de Mazeray.

— C'est bien cela, dit Pifre, vous avez été abouffé, c'est-à-dire, volé à la tire.

— Et cependant, le jeune voyou qui m'a bouffé, n'était certainement pas à la scierie. Si cela, comment dites-vous ? ébouriffé, pour m'écarter ce bout de papier, sans importance pour lui, c'est sur un avis et une indication précise de l'endroit où je l'avais caché, etc... Mais je me souviens, vous auriez raison, monsieur Jolimetz. En descendant le grand escalier, je me suis croisé avec la Verrière remontant du rez-de-chaussée.

— Et c'est par là, sans manteau, comme chez

lui ; or, si *amant* qu'on soit d'une *maîtresse* de maison, on ne *quitte* pas *sa* *soeur* en ces conditions, et on n'affiche pas ce ton de propriétaire sans de graves motifs. C'est lui qui aura *prévenu* cet homme... mais c'est fort grave !

— Très grave, même, dit Jolimetz, car voilà La Verrière averti.

— Et non fils ? mais il va courir un danger !... C'est impossible !... nous ne pouvons pas...

— Il est évident, fit Jolimetz en hochant la tête, que La Verrière est sur ses gardes contre vous et Georges. Mais de là, à craindre un danger aussi immédiat, il y a loin ; pourquoi, d'ailleurs le supposer ? La Verrière ne peut supposer en Hernandez, Robert de Montfort ; il flaire en vous un ennemi, et c'est tout, quant à présent.

En ce qui concerne Georges, il sait bien que le jeune homme ne peut le soupçonner dans ce drame ? Néanmoins, il le surveillera, c'est évident. Maintenant, nous avons ce puissant levier qui s'appelle l'argent, et vous avez pu vous le procurer sans accident ; il faut retourner chez Garancière, et traîner l'affaire du chèque en longueur.

— Je vous conseillerais, sous le prétexte de simples hommages, de rendre une visite à M^{me} de Mazeray. Il importe au plus haut point de savoir de quelle manière elle est la maîtresse de La Verrière ; il y a des instants, où les femmes subissent leur *amant* avec un grand chagrin. Et peut-être M^{me} de Mazeray en est-elle à ce point.

— C'est convenu.

— Alors, séparons-nous, je ne vous cache pas que j'ai quelque peu sommeil.

— Et moi donc, dit Fifi.

— Avant de me coucher, dit Courtalin, je vais

cacher mon argent dans un coin où je défie n'importe qui de le trouver. Mais avant que vous partiez, il faut que vous connaissiez la cachette au cas où il m'arriverait malheur.

— C'est une idée, fit Robert et nous l'emploierons pour chacun de nous.

— Oui, dit gravement Claudius, car à défaut de l'un tombant dans le combat, je jure, pour ma part, de continuer la lutte jusqu'au bout.

— Et moi, dit avec feu, Courtalin, je me ferai tuer, si tel faut, mais je ne lâcherai pas d'un pied, quand même je resterais seul ; quand on a un compagnon comme M. Robert !...

— Et moi, dit Filire, je ne jure rien, mais malheur à quiconque, si l'un de nous succombait à la tâche !

Un instant après, Robert, Jolimetz, Claudius et Filire, prenaient congé de Courtalin qu'ils laissaient en compagnie du Limaçon, toujours endormi.

— Ce jour-là, Georges ne rentra pas chez lui. Le lendemain et les jours suivants, on ne l'aperçut pas rue des Trois-Frères.

Blanche, mourante, prit le lit, incapable désormais de travailler et Mme Martin, éplorée, ne savait comment se dévouer pour sauver sa fille adoptive.

Soul, Gazinet était joyeux.

TROISIÈME PARTIE

Le Chatiment

CHAPITRE I

LE CABINET D'AFFAIRES DE LA RUE BUFFAUT

Quelques mois après les événements que nous venons de raconter, Claudius, Robert de Montfort, Filire et Jolimetz étaient réunis dans le

cabinet de ce dernier, au numéro 2 de la rue Budauf.

Les quatre personnages étaient en grande conférence.

— Je vous ai convoqués, disait Jolimetz, MM. Claudius et de Montfort, pour vous donner lecture du rapport que l'Eîfre m'a fait sur ses dernières découvertes. Vous verrez qu'elles sont de nature à vous intéresser tous les deux.....

..... Par une étrange coïncidence, les deux affaires que nous pouvions vous en avoir liées entre elles, d'une telle manière, qu'elles n'en font qu'une, que facilite d'autant plus notre besogne, en la réduisant de moitié.

Le rapport se trouve, d'après le rapport de l'Eîfre, d'accord du reste en concordance avec mes propres recherches, que les deux personnages, si intimement liés à vos malheurs, leurs causes directes même, marchent ensemble, en ce moment, sans se douter des résultats futurs de leur association.

Claudius et Robert poussèrent un cri de profond étonnement.

— Que voulez-vous dire ? M. Jolimetz, fit le comte de Montfort.

— Que signifient ces paroles ? demanda Claudius ?

— Qui donc, s'écria Robert, est si intimement lié à mon malheur !

— Quelqu'un a donc causé mal... exclama Claudius.

— Oui, tous les deux, vous allez apprendre d'étranges choses, répondit Jolimetz.

— Ah ! parlez ! parlez !

— Je veux, tout d'abord commencer par M. de Montfort ; l'histoire sera moins longue. M. de Montfort, le misérable, cause de votre crime, existe toujours.

— Vous le connaissez ! s'écria Robert oh ! je
veux !...
— Quoi donc !...
— Le retrouver !... La-bas'... Ah !
— La justice divine commence son œuvre,
sachez attendre.
— Oh ! ma vengeance !... Me venger !...
— Cependant !... Ainsi, cet homme vous le connais-
sez !... Il vit !... Il... Quel est-il ?
— L'assassin du marquis de Mazeray ! Le ban-
dit qui a dépouillé votre fils Georges de sa for-
tune !... L'amant ou plutôt l'ex-amant d'Alice de
Mazeray !...
— Lui-même. Ce La Verrière !...
— Lui-même.
— Vous avez raison M. Jolintz, dit Robert, il
aut attendre...
Mais, que parlez-vous de justice divine, quand
celle des hommes ne tardera pas !...
— Votre fille est toujours à l'hôtel de Mazeray.
La dangereuse séduite qui l'y retient l'éblouit
encore de ses charmes, et, cependant Georges
n'aime pas Mme de Mazeray ; son cœur est ail-
leurs.
— Eh quoi ?...
— Une jeune fille, nommée Blanche Martin,
demeurant rue des Trois-Frères... Blanche futa-
lité... Cette jeune fille, une orpheline dit-on,
n'est autre que l'enfant d'Alice de Mazeray, en-
fant abandonné par elle, en nourrice !...
— Oh, La Verrière se meurt d'amour pour
Blanche. Chez ce misérable la passion a pris de
telles proportions que pour la satisfaire, La Ver-
rière ne reculerait devant rien. C'est lui qui a
provoqué le rapprochement de Mme de Mazeray
et de Georges pour brusquement en séparer celui-
ci de Blanche..